

EVERE SAS
1140 AVENUE ALBERT EINSTEIN
34000 MONTPELLIER

14.11.08

Luc CIS → L'Parte
pour tu informacion
ou a l'usage
Reçu 4/12/08
cc. BR
LP

Direction Générale

Objet: Changement de dénomination sociale

Substitution du Grand Port Maritime de Marseille au Port Autonome de Marseille
Loi du 4 juillet 2008, publiée au Journal officiel du 5 juillet 2008.

Marseille, le 11 octobre 2008

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'à compter de ce jour, aux termes du Décret 2008-1030 du 9 octobre 2008 publié au journal Officiel du 10/10/2008 et instituant le grand port maritime de Marseille, le PORT AUTONOME DE MARSEILLE devient GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE.

Tous les engagements en vigueur avec le PORT AUTONOME DE MARSEILLE continueront à s'appliquer selon les mêmes conditions sans besoin d'autre formalité.

Le GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE reprend la totalité des droits et obligations du PORT AUTONOME DE MARSEILLE auquel il est substitué.

En particulier et le cas échéant, toutes les factures émises **par vos soins** à notre attention devront être libellées à l'ordre du GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE, y compris pour des prestations réalisées antérieurement à cette date.

Corrélativement, toutes **nos** factures seront établies à en-tête du GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE, y compris pour des prestations réalisées antérieurement à cette date.

Les modalités de règlement sont inchangées.

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter à l'adresse ci-dessous ou par mail à :

01-infos-tiers@marseille-port.fr

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur Général,
Jean-Claude TERRIER

